



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/91
9 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

Quarante-neuvième session
Point 72 de la liste préliminaire*

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Lettre datée du 7 mars 1994, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué de presse publié au Caire le 6 mars 1994 par le Groupe de 12 factions politiques somaliennes.

Je vous serais reconnaissant de faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 72 de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent

(Signé) Nabil A. ELARABY

* A/49/50.

ANNEXE

Communiqué de presse publié au Caire le 6 mars 1994
par le Groupe de 12 factions politiques somalies

Nous avons eu l'honneur d'être reçus le 6 mars 1994 par le Président Mohamed Hosni Mubarak, à qui nous avons exprimé notre profonde gratitude pour l'invitation de l'Égypte à nous rendre au Caire et pour l'hospitalité offerte au Groupe de 12 factions politiques somalies afin qu'aient lieu des consultations destinées à harmoniser les vues sur le programme d'action proposé pour le règlement du problème somali.

Ce programme comporte les dispositions générales ci-après :

a) Il serait créé un conseil de salut public de 17 membres, où siègeraient les 15 factions, ainsi que le général Mohamed Farah Aidid et le chef du Mouvement national somali du nord. M. Ali Mahdi Muhammad siégerait au Conseil en vertu des décisions d'Addis-Abeba, et la présidence serait assurée par roulement;

b) Le premier Président du Conseil de salut public formerait un gouvernement intérimaire composé de personnalités somalies qualifiées, et instituerait le Conseil national provisoire, ce qui marquerait l'achèvement du mandat du Conseil de salut public;

c) Le Conseil de salut public assumerait le pouvoir législatif jusqu'à la fin du stade transitoire et superviserait la mise en place des institutions de l'État.

Des consultations seront entreprises avec le Mouvement national somali et l'Alliance nationale somalie en vue de leur participation à la réalisation de ce programme; une délégation sera dépêchée à cette fin auprès du général Aidid.
